

PRIME DE NAISSANCE

Montant

10% du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale
(PMSS = 3 428€ au 1^{er} janvier 2020, ce plafond est revalorisé chaque année)

Soit une prime de 342,80€.

Doublement de l'indemnité en cas de naissances multiples.

Comment percevoir la prime :

Envoyez à votre mutuelle :

- Un acte de naissance original
- Une attestation de la sécurité sociale ou figure le nom de l'enfant

Versement de l'indemnité par virement.

BON CADEAU



Une carte cadeau Carrefour d'une valeur de 30€

Sera envoyée au père et à la mère ayant déclaré la naissance de leur enfant auprès du service paie.

Notre site internet : <http://cftc-carrefourmarket.fr>